



**PROCES VERBAL  
N° 36/CNCMP/2019  
DU 17/07**

Le mercredi 17 juillet 2019 à 13 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ciré Amadou.

**Etaient présents:**

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE L'AGENCE NATIONALE TADAMOUN**

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation révisé des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction de 13 postes de santé en 9 lots, Réf : lettre n°0073/CPMP/TADAMOUN reçue le 16 juillet 2019.

**Décision**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport proposant les attributions des lots 1 à 8 et rendant infructueux le lot 9 comme suit:

- lot 1: attribué au groupement BBS/AMAL pour un montant de 3 500 000 MRU TTC et un délai de 4 mois;
- lot 2: attribué à CPT pour un montant de 3 401 983 MRU TTC et un délai de 4 mois;
- lot 3: attribué au groupement BBS/AMAL pour un montant de 3 600 000 MRU TTC et un délai de 4 mois;
- lot 4: attribué à CPT pour un montant de 6 803 966 MRU TTC et un délai de 4 mois;
- lot 5: attribué au groupement ECA/EL ICHRAGH/BEHDEL pour un montant de 6 574 066 MRU TTC et un délai de 4 mois;
- lot 6: attribué à EMAYOS pour un montant de 6 300 168 MRU TTC et un délai de 4 mois;
- lot 7: attribué à ETS AHMEDOU MOHAMED MAHMOUD pour un montant de 3 165 768 MRU TTC et un délai de 4 mois;
- lot 8: attribué au groupement ECA/EL ICHRAGH/BEHDEL pour un montant de 6 398 386 MRU TTC et un délai de 4 mois;
- lot 9: infructueux.

**COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

2°/- **Examen du projet d'avenant n° 1** au marché 238/F/46/CMD/CSA/2019, relatif à la fourniture de 223.9 tonnes de riz mauritanien. Réf. : lettre n°024/SP/CMD/CSA reçue le 12 juillet 2019.